

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent.  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS							
Omnibus	Poste	Omnibus		Poste	Omnibus	Omnibus		Omnibus	Omnibus	Omnibus		Omnibus	Omnibus	Omnibus		Omnibus	Omnibus	Omnibus		Omnibus	Omnibus	Omnibus		Omnibus	Omnibus	Omnibus	
CAHORS — D.	6 <sup>h</sup> 25	12 <sup>h</sup> 47	5 <sup>h</sup> 52	PARIS — D.	2 <sup>h</sup> 30	9 <sup>h</sup> 30	7 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 42	11 <sup>h</sup> 11	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 20	11 <sup>h</sup> 30	9 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 10	CAPDENAC D.	7 <sup>h</sup> 45	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 10	CAPDENAC D.	7 <sup>h</sup> 45	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 10
Mercure	6 41	1 14	6 05	— Express	8			Sept-Foies	4 53	11 21	5 37	BORDEAUX	» » » »	9 30		Cabessut, halte	7 48	11 40	5 18	Lamadeleine	7 50	11 44	5 21	Lamadeleine	7 50	11 44	5 21
Parnac	6 54	1 26	6 19	BORDEAUX	» » » »	5 45	3 15	Cieutat	5 11	11 20	5 57	Montauban D	7 25	10 35	4 40	Arcambal	8 10	11 54	5 28	Toirac	8 10	12 8	5 34	Toirac	8 10	12 8	5 34
Lazech	7 3	1 34	6 28	M. Libos — D.	8 40	3 52	8 55	Lalbenque	5 20	11 39	6 11	Fonneuve	7 40	10 49	4 54	Vers	8 11	12 15	5 44	Montbrun, hal.	8 20	12 29	5 43	Montbrun, hal.	8 20	12 29	5 43
Castelfranc	7 18	1 47	6 44	Famel	8 48	3 15	9 3	Montpezat	5 31	11 52	6 25	Albias	7 51	10 58	5 3	Cajarc	8 18	12 15	5 44	Cajarc	8 31	12 42	5 53	Cajarc	8 31	12 42	5 53
Puy-l'Évêque	7 31	1 59	6 58	Sourac-Touze	9 1	3 28	9 16	Borrolon	5 45	12 6	6 42	St-Cirq, halte	8 34	12 55	6 »	St-Cirq, halte	8 42	1 13	6 6	Calvignac, hal.	8 45	1 5	6 9	Calvignac, hal.	8 45	1 5	6 9
Duravel	7 43	2 8	7 8	Duravel	9 10	3 38	9 26	Caussade	5 55	12 16	6 56	St-Martin-Lab.	8 53	1 25	6 16	St-Martin-Lab.	8 53	1 25	6 16	St-Martin-Lab.	8 54	1 16	6 18	St-Martin-Lab.	8 54	1 16	6 18
Sourac-Touze	8 6	2 29	7 39	Puy-l'Évêque	9 19	3 48	9 36	Réalville	6 5	12 23	7 8	Calvignac, hal.	9 4	1 43	6 28	Calvignac, hal.	9 4	1 43	6 28	Conduché	9 11	1 45	6 38	Conduché	9 11	1 45	6 38
Fumel	8 6	2 29	7 39	Gastelfranc	9 34	4 5	9 52	Albias	6 13	12 34	7 18	Cajarc	9 14	1 59	6 36	Cajarc	9 14	1 59	6 36	Saint-Géry	9 25	2 12	6 51	Saint-Géry	9 25	2 12	6 51
M. Libos — A.	8 13	2 35	7 39	Lazech	9 47	4 19	10 6	Fonneuve	6 22	12 43	7 45	Montbrun, hal.	9 33	2 23	6 51	Montbrun, hal.	9 33	2 23	6 51	Vers	9 34	2 29	7 »	Vers	9 34	2 29	7 »
BORDEAUX	8 51	3 11	8 »	Parnac	9 57	4 30	10 17	Montauban A.	6 39	1 43	7 45	Toirac	9 44	2 36	7 1	Toirac	9 44	2 36	7 1	Arcambal	9 44	2 46	7 9	Arcambal	9 44	2 46	7 9
PARIS	Ar. 11 40	4 18	2 49	Mercure	10 3	4 43	10 29	BORDEAUX	10 40	6 05	7 »	Lamadeleine	9 58	3 »	7 14	Lamadeleine	9 58	3 »	7 14	Cabessut, halte	9 58	3 9	7 22	Cabessut, halte	9 58	3 9	7 22
				CAHORS — A.	10 25	5 1	10 47	TOULOUSE A.	8 25	3 55	9 41	CAHORS — A.	9 51	12 37	6 43	CAHORS — A.	10 14	3 27	7 27	CAHORS — A.	10 6	3 20	7 31	CAHORS — A.	10 6	3 20	7 31

Cahors, le 28 Avril.

## L'INCIDENT DE PAGNY

L'incident de Pagny-sur-Moselle est définitivement entré dans la phase des négociations diplomatiques. Dès l'ouverture de ces négociations, le représentant de l'Allemagne a déclaré à notre gouvernement, au nom de M. de Bismarck, que dans le cas où la violation de territoire serait établie, la mise en liberté de M. Schnœbelé aurait lieu immédiatement ; mais la question de savoir si l'arrestation de notre fonctionnaire a eu lieu sur le territoire allemand, ou sur le territoire français est loin d'être résolue. On sait qu'aux termes du rapport du procureur général de Nancy, le commissaire de police de Pagny-sur-Moselle a été appréhendé sur le territoire français, après une lutte violente qui a commencé, il est vrai, sur le territoire allemand. Cette assertion a été aussitôt contestée par les journaux officiels d'Outre-Rhin, et notamment par la *Gazette de l'Allemagne du Nord* qui déclarait dimanche, c'est-à-dire avant que les résultats de l'enquête des autorités d'Alsace-Lorraine lui soient connus, que « M. Schnœbelé avait été arrêté sur le territoire allemand et que lui-même le reconnaissait. »

Les négociations vont donc porter sur cette première question : Y a-t-il eu ou non, violation de territoire ? Fut-il démontré, d'ailleurs, que l'arrestation ait eu lieu dans les conditions indiquées par les journaux de Berlin, il ne s'en suivrait nullement que M. Schnœbelé dût rester indéfiniment à la disposition de la justice allemande. Une autre question resterait à résoudre par la diplomatie : celle de savoir si, oui ou non,

M. Schnœbelé a été attiré dans un guet-apens. Ici encore, on se trouve en présence de deux versions contradictoires. D'une part l'enquête faite par M. Schnerb, préfet de Meurthe-et-Moselle, établit que M. Schnœbelé entretenait des rapports constants avec les autorités d'Alsace-Lorraine et en particulier avec le commissaire allemand, M. Gautsch ; c'est en se rendant à un rendez-vous qui lui avait été donné par M. Gautsch, que le commissaire français a été arrêté. D'autre part, les journaux allemands assurent que M. Schnœbelé, convaincu d'espionnage, n'ignorait pas qu'un mandat de justice était lancé contre lui et qu'il serait appréhendé dès qu'il franchirait la frontière. Il est bien difficile d'établir, par de semblables raisons, la sequestration d'un fonctionnaire français. En admettant que M. Schnœbelé abusât de ses fonctions pour pénétrer les secrets de nos voisins, le droit strict du gouvernement allemand était de demander à la France des explications officielles. De là à s'emparer à l'improviste d'un commissaire qui l'offusquait, il y a loin.

On a déjà annoncé qu'un arbitre serait choisi pour trancher ces délicates questions si la diplomatie n'y parvenait pas. Cette nouvelle est fort prématurée ; mais quoiqu'il arrive, tout fait prévoir que l'incident de Pagny-sur-Moselle se dénouera d'une façon satisfaisante.

Le *Journal d'Alsace* disait hier :

« On fera avec M. Schnœbelé ce qu'on a fait avec le lieutenant Letellier, arrêté il y a quelques mois à Carlsruhe, c'est-à-dire que Schnœbelé sera remis en liberté, mais qu'il sera invité en même temps à ne plus jamais remettre les pieds sur le territoire allemand. »

Un tel dénouement est, en effet, fort probable.

Mais pour qu'il se réalise, il faut que la presse conserve le calme et le sang-froid dont elle ne s'est pas départie jusqu'ici — à de rares exceptions près — et qu'elle s'abstienne de se livrer à des manifestations qui ne produisent aucune impression sur le peuple français, mais dont on peut feindre de se plaindre à l'étranger.

Il faut aussi que les députés, fort heureusement en vacances, gardent une attitude plus effacée que celle de leur collègue, M. Laur, et renoncent à faire éclater, par des commérages ou des interpellations, leur zèle intempestif. On a fait justement remarquer que les négociations avaient d'autant plus de chance d'être menées à bonne fin, que le gouvernement était à l'abri des questions indiscrètes du Parlement.

Si M. Laur s'avisait, par exemple, de tenir à la tribune le même langage que dans le journal la *France*, on juge du résultat obtenu par une telle intervention !

Aussitôt informé de l'incident de Pagny-sur-Moselle, cet étrange député a mis de côté ses expériences célèbres de « la mine aux mineurs » ; il lui a semblé « que son devoir de représentant était à la frontière. » Et après avoir communiqué au journal la *France* les résultats de son enquête solennelle, agrémentée par des titres et des rubriques à sensation, il conclut, le plus sérieusement du monde, que « tous les députés devraient bien faire leur petit voyage en Alsace-Lorraine. »

Voilà une méthode très pratique et très décisive d'obtenir satisfaction du gouvernement allemand.

★★

## INFORMATIONS

**Le Conseil des ministres** a pris, mardi, connaissance du long télégramme adressé par M. Herbette au ministre des affaires étrangères, au sujet de l'entretien que l'ambassadeur de France a eu avec M. Herbert de Bismarck, et duquel il résulte que la chancellerie allemande n'a pas encore reçu le dossier complet de l'enquête du parquet de Metz.

Le Conseil a ensuite été informé par M. Goblet que le procureur général de Nancy et le préfet de Meurthe-et-Moselle s'étaient livrés à un supplément d'enquête. Il en résulte que les dépositions du vigneron Gauthier, quant au fait de l'arrestation sur le territoire français, se trouvent confirmées, et que les rapports du commissaire français de la frontière avec les autorités allemandes ont été incessants et réguliers, ainsi que cela résulte des lettres échangées depuis 1884.

Cette constatation a pour objet d'établir subsidiairement que les deux lettres du commissaire allemand, datées d'avril dernier, ne devaient pas mettre son collègue en défiance. Quoiqu'il en soit de ce qui précède, le Conseil n'étant pas en possession des documents qui devaient faire l'objet de sa délibération, s'est séparé.

Il sera convoqué aussitôt que le dossier allemand sera parvenu.

**Graves nouvelles.** — Le gouvernement a reçu, mardi soir, un rapport de notre ambassadeur à Berlin, qui présente la situation sous un aspect très peu rassurant.

D'après M. Herbette, M. de Bismarck persisterait à vouloir faire du procès Schnœbell une sorte de justification de l'Allemagne vis-à-vis de l'Europe. Il s'agirait, pour le chancelier, de démontrer que les actes de violence commis en Alsace et en Lorraine, les évictions, les condamnations et les arrestations, y compris celle du commissaire Schnœbelé, ont été motivés par des manœuvres et des actes tellement hostiles, que le gouvernement allemand était depuis longtemps déjà en droit de légitime défense.

doute, qu'une nuit il abandonna tout, jusqu'à son nom qu'il a troqué contre celui de Cameroons, après avoir jeté le gant à la société tout entière...

Qui donc a pu le précipiter dans cet abîme dont il a sondé les profondeurs, dont il ne sortira plus désormais ! Nul ne le sait ; lui-même ne cherche à le savoir.

Non, l'écumeur se reporte sans cesse, par la pensée, auprès de dona Melita... Depuis qu'il tient en sa puissance cette jeune fille, si frêle, l'insomnie le tourmente, ne le lâche plus. Dans l'excitation de son esprit, le forban saute parfois hors de son cadre, court à sa porte... mais là, une nouvelle pensée le saisit et l'arrête.

Eperdu il monte sur le pont, le cœur saignant, le corps brisé, baigné de sueurs. Il demande vainement à la brise de rafraîchir un peu sa tête brûlante...

Ce n'est plus le Cameroons ! Un amour aussi étrange que subtil, l'a étreint, il en est comme écrasé. Non, ce n'est plus le Cameroons ! Le vautour n'ose plus même affronter le regard de la colombe !

Le bandit a oublié ses iniquités, son crime de la veille ses projets de demain. Il ne songe plus que ses mains, qu'il voudrait porter sur un lys, sont encore humides de sang... Où a-t-il la tête et l'esprit ? Et comment a-t-il pu refouler au fond de son cœur les appétits farouches qui ont toujours été la règle de ses actes ?

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## Le Forban

PAR WILLIAM ALARD

### CHAPITRE XV

UNE PASSION DANS LE CRIME

Alors, adieu les promesses, le sang-froid, la force ! Ce jeune homme si énergique, si fort n'est plus qu'une sensitive, qui se pâme au contact des doigts de madame... La belle vie ! le beau métier ! Passer tour à tour d'un sot délire à une pâmoison ridicule, du rang d'homme à l'abrutissement de l'esclave !... Pouah ! Et tu courrais le front, Sambo, devant une misérable fille ! Non mille francs ! Fut-elle l'incarnation de la luxure et de la beauté ! Plus de maître à jupon de soie ! Les ongles roses, les hanches potelées ne sont pas de mise ici !

Ses poings fermés menacèrent alors quel qu'un...  
Il était bientôt six heures ; les ténèbres commençaient à se répandre autour de lui, lorsqu'un homme vint allumer le fanal du faux-pont.

Sambo siffla légèrement ; l'homme courut à quatre pattes s'accroupir à ses pieds.

— Debout, nain du diable ! dit le lieutenant.

Lugris se releva avec l'élasticité d'un ressort.

— Où est le capitaine ?  
Le nain pencha la tête, la posa sur la main droite et ferma les yeux. Cela voulait dire que le Cameroons dormait.

C'était ainsi, toujours par signes, qu'il répondait à Sambo ; celui-ci le voulait et le petit homme connaissait trop bien la terrible garçonne de son maître pour lui désobéir.

— Quelle heure est-il ?  
Le nain leva six doigts en l'air.

— C'est bien, murmura le lieutenant qui le prit par le collet et l'entraîna dans un coin, hors de la lueur du fanal.

Là, il lui parla longtemps à voix basse. Il dut se passer quelque chose de terrible entre ces deux hommes, car le nain riait méchamment, en montrant à Sambo la largeur d'une lame, sur le tranchant de laquelle il promenait son pouce.

L'heure du souper sonna bientôt. L'équipage descendit ; les deux hommes se séparèrent : le nain secouant sa tête horrible avec une grimace de démon ; Sambo cachant sous un masque de marbre ses funestes projets. Ils s'en allèrent de la sorte, mais sans voir briller deux yeux, au-dessous du trou que formait le cable, enroulé près de l'épontille où ils s'étaient appuyés.

Et comme ces deux yeux supposent un corps et deux oreilles, il est très probable que le nain ne fut pas le seul dépositaire du secret de Sambo.

La *Louve*, à peine inclinée sur les eaux, naviguait dans un calme profond ; c'était à peine si l'on entendait le bruissement des lames à sa flottaison. Le maître de quart, accoudé sur le bastingage, regardait vaguement autour de lui. La li-

gne de l'horizon se fondait avec les vapeurs de la nuit : le zénith resplendissait d'étoiles.

Tout était silencieux. La bordée de quart sommeillait autour du mât de misaine. Seul, planté sur le gaillard d'avant comme une statue, l'homme de bossoir veillait en cas de rencontre.

Le Cameroons, ayant abandonné le salon de l'arrière à dona Melita, s'était retiré dans une cabine attenante à celle de Sambo. Le terre-neuve gardait sa porte.

Le capitaine de la *Louve* que nous n'avons fait pour ainsi dire qu'entrevoir, est étendu sur un cadre de toile ; il regarde fixement le plafond de sa cabine ; la prunelle de ses yeux a ce luisant particulier que laissent après elles des larmes récentes, tombées lentement.

Aurait-il donc pleuré ce forban qui, tant de fois, a rougi de sang les eaux bleues de la mer et le remords viendrait-il enfin le tenailler ? Ou bien songe-t-il, la rage au cœur, à quelque vengeance inassouvie ?

Non, certes ! Il pense tout simplement à cette statue vivante, qu'il a portée dans ses bras, et dont la grâce enchanteuse est toujours présente à ses yeux... Il songe qu'une seule cloison l'en sépare et qu'il n'ose pas la briser !

C'est à peine croyable tout cela ; cependant rien n'est plus vrai. Et l'on ne peut l'expliquer qu'en supposant une chose : c'est qu'il n'aura pas toujours été le Cameroons, un bandit féroce, la terreur des mers... En ce moment, peut-être, il se rappelle son pays, sa jeunesse, les baisers d'une pauvre femme, sa mère, qui l'adorait, qui s'enorgueillissait de lui !... Il songe avec regret, sans

M. Herbet rend compte de l'impression spéciale qui domine à Berlin, à la Cour, dans le monde politique et militaire, et se prononce pour une attitude aussi conciliante que possible.

Il est question, au ministère de l'intérieur et à l'Elysée, de l'arbitrage du roi des Belges.

En attendant, le gouvernement allemand continue à témoigner des sentiments peu propres à faciliter une détente dans les esprits, ainsi que cela résulte des dépêches du matin.

(Revanche).

**M. Schnœbelé à Metz.** — M. Schnœbelé, dans l'interrogatoire qu'il a subi à Metz, a protesté énergiquement contre la violation du territoire français à laquelle se sont livrés les policiers allemands pour l'arrêter.

**L'opinion en Allemagne.** — La *Post* développe une de ces images dont elle a la spécialité. Pour peindre la situation, elle la compare à une chaudière surchauffée, prête à faire explosion; elle dit en terminant: « Par moment on est tenté de désirer que cette explosion se produise de suite, car plus tôt elle aura lieu, mieux cela vaudra. » La *Post*, qui est lue surtout par des fonctionnaires et des officiers, reflète très exactement en cette circonstance l'opinion de cette classe.

**Nouvelles diplomatiques**

Le *Gaulois* croit savoir que M. Flourens, ministre des affaires étrangères a soumis mardi, au Conseil des ministres, une consultation juridique qui a été unanimement approuvée et à la suite de laquelle M. Herbet a reçu des instructions pour demander l'élargissement de M. Schnœbelé, illégalement arrêté et de ne se laisser détourner par aucune objection de l'Allemagne.

Certains journaux se demandent si le prince de Bismarck n'espère pas, en traînant l'affaire en longueur, nous énerver et nous pousser à quelque folie.

Par suite, le calme est plus nécessaire que jamais.

La *Justice* assure que l'ambassadeur de Russie, a eu mardi une longue entrevue avec M. Flourens.

Le *Dailly-News* constate que les preuves apportées de part et d'autre dans l'affaire de Pagny font pencher la balance du côté de la France.

**Les chances de l'envahisseur.** — Le *Tageblatt* de Berlin soutient que la France n'a pas plus de 18,000 hommes sur ou près de la frontière, tandis que les Allemands y ont 60,000 hommes en première ligne. Ces derniers, se mettant en marche au moment de la déclaration de guerre, forceraient la ligne de forteresse sur la Moselle et déjoueraient la concentration des forces françaises avant que la France ait eu le temps de commencer sa mobilisation.

A ce plan de campagne, les critiques militaires des journaux de Vienne répliquent que ce serait un peu insensé de la part des Allemands, dont les 60,000 hommes, s'ils avançaient sans attendre la mobilisation complète des forces allemandes sur leurs derrières, seraient coupés et pris comme dans une souricière.

**Elections de Paris.** — On assure que les comités électoraux de Paris sont décidés à porter M. Schnœbelé comme candidat à la députation, en remplacement de M. Cantagrel.

**Revue des Journaux**

Le *Soleil* estime que c'est la réponse de l'Allemagne qui donnera à l'affaire de Pagny son véritable caractère et sa véritable portée.

**L'intransigeant** dit: M. de Bismarck trouvera ingénieux d'accuser tous les Français de haute trahison envers l'Allemagne: à notre tour, nous déclarerons traîtres à la patrie tous les Français qui prendront à leur service des Allemands.

**L'Autorité.** — Jamais nous n'aurons eu besoin de plus de patience et de plus de courage pour tout supporter jusqu'au moment où nous serons en état de ne plus rien supporter.

Le *Gaulois* dit: A supposer qu'un mandat d'amener eût pu être décerné contre M. Schnœbell, c'est comme fonctionnaire qu'il fut amené à se rendre à la frontière; il avait reçu une convocation officielle du commissaire d'Ars-sur-Moselle. Le mandat d'arrestation n'était pas exécutoire contre lui dans cette circonstance. Le cas de M. Schnœbelé est le même que celui du parlementaire sur qui on tirerait après avoir accepté d'entrer en relation avec lui.

La *République française* demande si M. de Bismarck voudra assumer la responsabilité du guet-apens de Noveant. Ses ennemis, et il en compte quelques-uns en Europe, ses ennemis eux-mêmes ne le croient pas; ce serait pire qu'un crime, selon le mot fameux: ce serait une faute, et le chancelier sait en quels termes Napoléon jugeait lui-même le guet-apens d'Ettenheim: « Il me nuisit dans l'opinion et ne fut d'aucune utilité politique. »

La *Justice* dit que le premier devoir est de faire la lumière, devant l'Europe, sur l'incident de Pagny. Nous avons la preuve d'un guet-apens sur lequel l'Allemagne affiche une doctrine qui serait la fin du droit des gens.

Suivant la *Justice*, on pourrait alors condamner à huis-clos, tout français, même un fonctionnaire, s'en saisir et le garder ensuite.

Tous les pays imiteraient alors l'Allemagne en appliquant ce droit au rapt, et l'on aurait ainsi l'état de guerre en pleine paix.

**Les élections municipales de Marseille.** — On se rappelle que le Conseil municipal de Marseille a été dissous par le gouvernement pour avoir levé sa séance, le 18 mars, en l'honneur de l'anniversaire de la Commune. Les élections nouvelles ont eu lieu dimanche.

La liste des journaux républicains, qui se composait des principales notoriétés de Marseille, des hommes reconnus les plus habiles à gérer les affaires municipales, sans distinction de nuances, a été élue en partie au premier tour de scrutin, et triompha certainement tout entière au second. Tant qu'aux promoteurs de la scandaleuse manifestation du 18 mars, ils n'ont obtenu qu'un nombre de voix infime, 4,800 sur 43 mille votants.

Un pareil résultat démontre combien le gouvernement a été bien inspiré en prenant des mesures de rigueur contre l'ancienne municipalité. La population de Marseille, qui n'est pourtant pas très modérée, a tenu à montrer toute son aversion pour les partisans de l'abominable insurrection de 1871.

Mais le triomphe de la liste de l'alliance républicaine n'est pas moins remarquable à un au-

bord du chemin, lui faisaient l'effet d'anciennes connaissances; et il éprouvait des envies de les embrasser. Il reconnaissait aussi les maisons de campagne. Leurs portes étaient fermées, car c'était dimanche et fête du 15 août. Ce jour-là, tous les campagnards se rendent au village. Il en rencontra qui revenaient, qu'il ne reconnaissait pas, et qui le regardèrent de cet œil défiant que tout villageois a pour l'étranger. Un bonsoir indifférent, échangé au passage, c'était tout. Jean eut le cœur serré de cette froideur des gens, qui contrastait avec l'aspect amical et bon des choses. Le soleil, les cigales, les arbres, les pierres, semblaient ne l'avoir point oublié; et quand il rencontra un être humain par hasard, cet être se trouvait toujours un inconnu, dont la physiologie ne lui revenait pas. Son cœur battit quand il arriva sur un plateau d'où l'on découvrait son village et la vallée où il est construit. Le cœur de Jean Théric battait si fort, qu'il dut s'arrêter, moins pour se reposer, car il ne sentait pas sa fatigue que pour contempler de ce point de vue tout le paysage et essayer d'en reconnaître les détails. L'ensemble n'avait point changé. Au cours de ces quinze années, la nature immuable avait gardé le même aspect. Pareille à un vaste cirque, la plaine s'étendait, entourée de montagnes aux reflets d'acier, derrière lesquelles d'autres montagnes dressaient leurs cimes bleuâtres, avec un peu de neige tout en haut, touchant l'azur du ciel. Là-bas le travail de la moisson s'accomplissait. De distance en distance, des gerbiers jaunes s'élevaient dans les terres fauchées. Les toits rouges des fermes apparaissaient entre les touffes d'arbres qui les ombrageaient. Il les connaissait toutes

ces fermes, et prononça leurs noms mentalement. Cependant il y avait du nouveau: une belle route blanche, traversant la vallée et aboutissant au village, de l'autre côté duquel elle ressortait pour s'enfoncer dans les montagnes. L'œil du campagnard, toujours perçant, remarqua, aux abords du village, une rangée de maisons blanches, construites depuis son départ. Mais la masse demeurait la même: un tas de maisons brunes, serrées les unes contre les autres, dominées par la tour carrée du clocher. Dans la limpidité de l'air, le son des cloches, apporté par la brise le fit tressaillir.

Soudain, pris d'une impatience d'arriver vite, il se leva, décidé à tirer droit devant lui, se rappelant certains sentiers « de raccourci »; même le souvenir lui vint d'une course folle, à travers les collines, qu'il fit un jour que les gendarmes allaient le surprendre chassant sans permis. Il les avait fait suer, les gendarmes; et ils avaient beau lui crier: « Chasseur, arrêtez-vous! » il courait, courait et ne s'arrêta qu'à un champ de vigne, qu'il possédait, avec un petit bois où il cachait son fusil dans les broussailles. Quand les gendarmes montrèrent de nouveau leurs bicornes, il cultivait sa vigne depuis une demi-heure, et il rit joliment de leurs mines déconfites. Une bonne farce de jeunesse! En ce moment, le désir fou d'arriver lui rendait ses jambes de vingt ans, et il dévalait, enjambant les haies, traversant les chaumes et les vignobles, comme si de nouveaux gendarmes le poursuivaient.

Il était parti de grand matin, avait fait des lieues et traversé des villages.

De l'aube au couchant, il fit trente-cinq kilomètres. La route montait et descendait. Les cigales chantaient, le soleil chauffait. Le paysage devenait de plus en plus familier au voyageur. Les chênes,

Les coupons ci-dessus désignés pourront être payés à Paris, à partir du 2 mai prochain, sous une retenue calculée au taux d'escompte de la Banque de France.

Les titres qui auront usé de la faculté d'escompte ne pourront être présentés au transfert et à la conversion avant le 1<sup>er</sup> juillet 1887.

Les coupons seront payés dans toutes les gares et stations de la Compagnie d'Orléans, dans les gares principales de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée et de l'Est, ainsi qu'aux guichets de la Société générale et de ses succursales, et de la Société générale de Crédit industriel et commercial.

Les intérêts seront payés par ces sociétés de crédit, sans frais pour les porteurs de titres, mais sous déduction des impôts à leur charge. Le paiement aura lieu dans un délai de huit jours au plus tard, à partir de la remise des titres qui ne pourront être escomptés par les dites Sociétés.

**Magistrature.** — Suivant décret publié par le *Journal officiel*, MM. Louis Pons, avocat, ancien notaire, et Louis Cayrel, notaire, sont nommés juges suppléants du juge de paix du canton de Labastide-Murat.

**Enseignement secondaire.** — Notre compatriote, M. Rigaldies, licencié ès-lettres (partie philosophique), professeur de philosophie au collège de Castres, est chargé du cours de philosophie au lycée de Montauban, en remplacement de M. Allier, appelé à d'autres fonctions.

**Manufactures de l'Etat.** — M. Valat, vérificateur de culture de 2<sup>e</sup> classe à Cahors, est élevé à la première classe de son grade.

M. Antonin Boudou, ancien sous-officier, a été nommé receveur-buraliste à Montcuq, en remplacement de M. Larroumet, décédé.

M. Pierre-André Bouyguès, est nommé receveur-buraliste et débitant de tabacs à Autoire, en remplacement de M. Lafon, décédé.

M. Magot Cyprien, est nommé débitant de tabacs à Rodelle, en remplacement de M<sup>me</sup> veuve Albussac, démissionnaire.

**Vaccinations animales.** — M. le Préfet du Lot vient d'accorder des récompenses aux vétérinaires, qui ont pratiqué, dans le département, en 1886, des vaccinations animales.

Dans la liste de ces récompenses nous relevons les noms de M. Calmette, vétérinaire à Gramat, avec une prime d'encouragement de 150 francs; de M. Olivier, vétérinaire à Lacapelle-Marival, avec une prime de 100 fr.; et de M. Ausroy, vétérinaire à Cajarc, avec une prime de 100 fr.

M. Laur, vétérinaire départemental, chef du service sanitaire, a reçu pour l'organisation de ce service spécial, une médaille de vermeil, grand module et un diplôme d'honneur.

Deux cents vaccinations ont été pratiquées dans le département du Lot, en 1886, suivant la méthode Pasteur, pour prévenir les affections charbonneuses sur les bœufs, les moutons et les porcs.

Les rapports sur les résultats obtenus sont des plus satisfaisants.

**CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE**

**L'œuvre des pensions militaires.** — Une œuvre intéressante entre toutes, et que nous recommandons très vivement à nos lecteurs, est en train de se propager dans la France entière: c'est l'*Œuvre des pensions militaires*, qui a pour but éminemment patriotique et charitable de venir en aide aux militaires blessés ou infirmes par suite des fatigues de la guerre.

L'œuvre propose principalement de leur faciliter les moyens de faire valoir leurs droits aux pensions que la loi accorde.

Cette année, par suite de la guerre du Tonkin, les demandes sont devenues beaucoup plus nombreuses; aussi le Comité de l'œuvre qui, jusqu'à présent, avait borné ses souscriptions à Paris seulement, a résolu de s'adresser aux sentiments généreux de la province.

Déjà les listes de souscription se couvrent partout de signatures.

**Chemin de fer d'Orléans.** — Le Directeur de la Compagnie d'Orléans a l'honneur d'informer MM. les porteurs d'obligations que le montant des intérêts semestriels sera payé, dans les bureaux du service central, 8, rue de Londres, à Paris, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1887, savoir:

Obligations 4 0/0 d'Orléans (1842 et 1848) et obligations d'Orsay (2<sup>e</sup> série): 25 fr.  
Obligations 3 0/0 d'Orléans et obligations du Grand-Central: 7 fr. 50.

Sur ce paiement il sera retenu, pour les impôts établis par la loi du 20 juin 1872:

1<sup>o</sup> Pour les obligations 4 0/0 d'Orléans (1842 et les obligations d'Orsay 2<sup>e</sup> série):

	Net à payer
Au porteur.....	1 90 23 03
Nominatives.....	» 07 24 25

2<sup>o</sup> Pour les obligations 4 0/0 d'Orléans (1848):

	Net à payer
Au porteur.....	1 96 23 04
Nominatives.....	» 75 24 25

3<sup>o</sup> Pour les obligations 3 0/0, Orléans et Grand-Central:

	Net à payer
Au porteur.....	» 62 6 88
Nominatives.....	» 225 7 275

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

3 LA RÉSURRECTION DE JEAN THÉRIC

PAR ALBERT DETHEZ.

III

Il avait encore présente à sa mémoire sa physiologie de quinze ans avant, et il était étonné de se trouver brusquement vieux. Il ne pouvait se faire à cette idée d'être homme mûr sans avoir passé par la période de jeunesse. Il acheta un pain de cinq sous et prit la route des montagnes. Il avait quarante kilomètres à faire pour arriver chez lui; en deux étapes il y serait. Il connaissait la route pour l'avoir suivie jadis avec les camarades, des moblots comme lui, allant tous ensemble rejoindre le corps à Valence. A chaque pas de la route un souvenir lui revenait comme si c'était hier. Rien n'était changé. A l'intersection de deux chemins, il y avait une source qui coulait par un tuyau de canne dans un trou tapissé de cresson et de capillaires. Il se souvint qu'ils avaient fait là leur dernière halte et bu un coup de cognac dans la gourde de Sylvain, un garçon bon vivant, qui riait toujours et s'en allait à la guerre sans y croire. La source coulait, claire, fraîche, ni plus ni moins qu'il y avait quinze ans — comme si rien ne s'était passé. Autour de la source, il voyait ses deux compagnons étendus, faisant une sieste à l'ombre d'un chêne, en attendant que l'excessive chaleur fût apaisée. Les ciga-

(A suivre).

Nous rappelons aux agriculteurs qui veulent faire vacciner leurs bestiaux qu'ils doivent, aux termes de la loi du 21 juillet 1881, en faire la déclaration à la mairie de leur commune.

**Affaire T.** — La Chambre des mises en accusation de la cour d'Agen vient de décider que l'affaire T., accusé d'attentat à la pudeur, serait déférée aux assises du mois de mai prochain.

**Revue.** — M. le général Bressonnet a passé, hier, dans la cour de la caserne, la revue du 7<sup>e</sup> de ligne et du 2<sup>e</sup> bataillon du 131<sup>e</sup> territorial. L'attitude des troupes était très martiale et comme preuve de sa satisfaction, le nouveau commandant du 17<sup>e</sup> corps d'armée a levé toutes les punitions.

**Commission départementale de l'Exposition industrielle.** — Par arrêté en date du 22 avril 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental du Lot :

- 1<sup>er</sup> Sous-comité de l'arrondissement de Cahors MM.
- Béral, sénateur, maire de Frayssinet-le-Gélat.
  - Cambornac, pharmacien, à Catus.
  - Cambres, président du Conseil général, à Cahors.
  - Sireb, maire de Cahors.
  - Relhé, conseiller général, à Cahors.
  - Delpont, conseiller général, à Cahors.
  - Ray, président de la Société agri. et indust. du Lot.
  - Andurand-Rolland, propriétaire à Cahors.
  - Dufour, directeur de la Ferme-Ecole du Montat.
  - Deloche, ingénieur en chef, à Cahors.
  - Cangardel, banquier, à Cahors.
  - Rodolose, architecte départemental, à Cahors.
  - Laur, vétérinaire départemental, à Cahors.
  - Savre, professeur départ. d'agriculture, à Cahors.
  - Bergougnot, percepteur de St-Géry, à Cahors.
  - Delpoch, distillateur, cons. municipal, à Cahors.
  - Vincens, horticulteur, cons. municipal, à Cahors.
  - Brassac, imprimeur, à Cahors.
  - Courbebaisse, marchand de tissus, à Cahors.
  - Cayla Henri, correspond. du chem. de fer, Cahors.
  - Boutet, liquoriste, à Cahors.
  - Pradines Georges, propriétaire, à Limogne.
  - Bergon, maire de Luzech, conseiller général.
  - Cayla, maire de St-Géry, cons. d'arrondissement.
  - Valat, maire de Montcuq, cons. d'arrondissement.
  - Pons, vétérinaire, à Luzech.
  - Malinowski, ancien professeur, à Cahors.
  - Vincens, prop. à Raux, com. de Labastide-Marnhac.
  - Laflague, constructeur-mécanicien, à Prayssac.
  - Honras, négociant à Cahors.
  - Tailhade, maire de Castelnaud.
  - Daynard, huissier à Duravel.

- 2<sup>e</sup> Sous-comité de l'arrondissement de Figeac MM.
- Rozières, conseiller général, à Bagnac.
  - Duphénieux, conseiller général, à Cajarc.
  - Frayse, méd., cons. général, à Lacapelle-Marival.
  - Pauliac, conseiller général, à Figeac.
  - Vaissé, conseiller général, à Livernon.
  - Vival, conseiller général, maire de Figeac.
  - Vernéjols, méd., cons. d'arrond., agric. à Cornac.
  - Longpuech, cons. d'arrond., propriétaire à Figeac.
  - Laparra, cons. d'arrond., agriculteur à Cardaillac.
  - Méret, agricult.-élev., direct. de l'Asile de Leyme.
  - de Colomb, président du comice agricole de St-Céré.
  - Boudon, propriétaire à Larnagol.
  - Froment, memb. de la chamb. cons. d'agr. à Combes.
  - Bruel Louis, nég. adjoint au maire de Cajarc.
  - Vasseur, négociant et industriel, à Figeac.
  - Lherm, maire de Saint-Céré.

- 3<sup>e</sup> Sous-comité de l'arrondissement de Gourdon MM.
- de Verninae, sénateur, à Sarrazac.
  - Lachize, maire et conseiller général, à Martel.
  - Fauria, conseiller général, à Souillac.
  - Linol, notaire, adjoint au maire de Gourdon.
  - Isard, conseiller général, maire de Payrac.
  - Cocula, vétérinaire, maire de Saint-Germain.
  - Olive, maire de Souillac.
  - P. Tailhade, fabricant d'huiles, à Gourdon.
  - Bruel Osmin, banquier et industriel à Souillac.
  - Balaste Albin, agricul. cons. municipal à Gourdon.
  - D<sup>r</sup> Layrac, cons. d'arrond., à Carennac.
  - Souladié, agricul. maire de St-Michel-de-Bannières.

**Montcuq.** — La foire du 25 avril a été favorisée par un temps magnifique, mais elle l'a été beaucoup moins au point de vue des affaires.

Les bœufs étaient peu nombreux sur le champ de foire, absolument peu de moutons.

En somme, peu d'affaires et de transactions.

**Gourdon.** — Lundi soir, les habitants ont été mis en émoi par la sonnerie du tocsin. Le feu venait de se déclarer chez M. Bach, négociant et conseiller municipal.

Grâce au concours de tous, les flammes ont été rapidement éteintes.

Les pertes, purement matérielles, sont couvertes par une assurance.

**Tribunal correctionnel de Cahors**  
Audience du 23 avril.

Rosalie Mathieu, qui passera aux prochaines assises pour avoir tenté d'empoisonner son mari, comparait aujourd'hui, sur les bancs de la police correctionnelle, avec Fourès son amant, sous l'inculpation de coups et blessures sur la personne de son mari.

Ils sont condamnés : Fourès, à six mois de prison ; la femme Rosalie Mathieu, à dix mois de la même peine.

**Tribunal correctionnel de Figeac**  
Audience du 23 avril.

**Outrages envers un maire.** — Julienne Amadien, servante de M. le curé de Bouysson, qui a qualifié le maire de cette commune de « verrat », est condamnée à 16 fr. d'amende.

— M. L., demeurant à Figeac, est condamné à 48 heures de prison et 25 fr. d'amende, pour outrages, violences, voies de fait envers un agent de police et ivresse manifeste.

**AGRICULTURE**

**La récolte en France.** — On lit dans le *Journal du Havre* :

L'état des récoltes en terre permet d'émettre sur leurs résultats probables d'intéressantes appréciations ; nous avons groupé de nombreux renseignements, tant sur la France que sur l'étranger, concernant les principales cultures, et nous allons les résumer rapidement :

En général, la campagne de 1887 s'annonce d'une façon assez favorable pour les céréales, particulièrement pour les blés.

Voici comment la situation peut être appréciée à cet égard, dans chacune de nos grandes régions culturales :

Dans le Nord, à peu près à l'unanimité, les cultivateurs se montrent satisfaits des apparences. Les variations de température, passant d'une chaleur déjà accentuée à un froid encore intense, ont produit, il est vrai, des arrêts dans la végétation ; mais le retard est, au total, à peu près nul, et l'apparence des emblavures paraît bonne.

Dans l'Ouest normand, la chaleur se fait désirer ; la température des nuits, notamment, est jugée insuffisamment élevée. Cependant, les blés en terre n'ont pas souffert ; ils sont même fort beaux sur de nombreuses parties du territoire normand et les enlèvements de printemps s'accomplissent dans les conditions les plus favorables.

Dans l'Ouest breton, la levée des blés reste partiellement en retard ; mais dans la grande majorité des cultures la présentation est excellente.

Dans le Centre, on aimerait à voir également la chaleur s'établir d'une manière plus régulière. Les quelques jours de beau temps que nous avons eus avaient donné aux récoltes une grande impulsion, qui s'est trouvée quelque peu ralentie.

Il est vrai que le territoire désigné sous le nom de région du Centre est tellement étendu, qu'il faut donner, sur ce point, un plus grand nombre d'appréciations locales, pour en dégager la vérité de l'ensemble.

C'est dans l'Orléanais que la situation des blés en terre semble jusqu'à présent la moins favorable. Toutefois, les plaintes portent plutôt sur le retard de la végétation que sur l'apparence des cultures au point de vue de la qualité et du rendement proportionnel. Dans l'Indre-et-Loire, dans le Cher, dans l'Allier, dans la Vienne, les blés sont beaux ; la chaleur accentuera immédiatement la force de la végétation ; mais, cependant, la température a semblé jusqu'à présent suffisante, en moyenne. Les ensemencements du printemps en ont profité et se sont effectués dans d'excellentes conditions.

Dans l'Est, commençant par le Nord-Est, nous voyons que, dans les Vosges, la venue du blé satisfait généralement les cultivateurs ; la chaleur cependant est désirée spécialement pour les cultures autres que le blé.

En Bourgogne, le temps est beau, assez chaud même, les blés paraissent avancés et la qualité s'annonce très-bien.

Dans le Jura, les blés se présentent bien ; ils sont forts et font concevoir de très bonnes espérances.

La région du midi ne donne lieu à aucune plainte jusqu'à présent au point de vue des blés. D'une manière générale, les autres céréales, en France, semblent dans une situation moins favorable que le blé.

Les avoines ont quelque peu souffert, elles ne lèvent pas d'une façon satisfaisante.

Parmi les cultures industrielles, on argue bien des colzas.

Bien que la culture, le commerce et même la masse des consommateurs aient intérêt à pouvoir baser aussitôt que possible des appréciations sur les probabilités du rendement de la récolte future, il serait d'ailleurs prématuré d'entrer, dès maintenant, dans des détails plus circonstanciés et d'examiner les autres productions agricoles.

**JURISPRUDENCE**

**Marchandises livrables en gare.** — *Avis au destinataire.* — L'obligation imposée par l'article 10 de l'article ministériel du 18 juin 1886 aux compagnies de chemins de fer, de mettre les marchandises expédiées par petite vitesse à la disposition du destinataire dans le jour qui suivra leur arrivée, n'implique pas, à l'égard des marchandises livrables en gare, l'obligation de donner aux destinataires, dans le même délai, avis de l'arrivée de ces marchandises. (C. de cassation, chambre civile, 14 janvier 1880.)

**L'exception du jeu.** — La cour de cassation vient d'adopter une solution nouvelle dans sa jurisprudence en ce qui concerne l'application de la loi du 28 mars 1885, qui a prononcé la reconnaissance légale des marchés à terme.

On sait que l'article 1965 du Code civil donnait au débiteur le droit d'opposer l'exception de jeu à l'action en paiement de dettes résultant d'opérations ayant le caractère de jeux de Bourse. Cette exception d'ordre public prenait naissance au moment même où l'opération accomplie faisait naître la dette, et, dès ce moment, le droit de l'invoquer contre le créancier était acquis au débiteur ; elle pouvait même, dans le silence de la loi, être suppléée d'office par le juge.

La Cour de cassation a décidé, dans sa séance d'hier, que la loi du 28 mars 1885 n'a fait que remplacer les contrats visés par l'article 1965 du Code civil sous le régime du droit commun des conventions, mais elle n'a pu porter atteinte au droit, acquis avant sa promulgation, d'invoquer les dispositions de la loi ancienne pour régler les conséquences des opérations auxquelles s'appliquait l'article 1965, et qui s'étaient accomplies pendant qu'il était encore en vigueur.

Cet arrêt a été rendu sur le rapport de M. le conseiller Lepelletier et conformément aux conclusions de M. l'avocat général Petitou, à l'occasion du pourvoi formé par le sieur Vidal, agissant en qualité de liquidateur de la maison de banque Levy-Bing et C<sup>ie</sup> contre un arrêt de la Cour d'appel de Nancy du 25 juillet 1885, rendu au profit des consorts Lemoine.

**Compte de tutelle.** — *Vente au tuteur.* — Un majeur, avant la reddition de son compte de tutelle vend une parcelle de terre à son ex-tuteur. Cette vente est-elle valable ? Le mineur devenu majeur peut-il en même temps renoncer partiellement à son hypothèque légale ?

R. L'article 472 du code civil qui prohibe tout traité entre tuteur et son pupille, avant la reddition du compte de tutelle n'est applicable qu'au cas où le tuteur veut se soustraire à l'obligation de rendre compte ; il ne s'applique pas à la vente d'un objet déterminé faite par le mineur avant la reddition du compte de tutelle. (C. de Riom, 9 janvier 1860.)

Mais la renonciation à l'hypothèque légale, même partielle, est nulle tant que les comptes ne sont pas réglés.

**Avis aux serruriers.** — Un procès récemment plaidé nous donne l'occasion de rappeler que les serruriers n'ont pas le droit de copier la clé qui leur est apportée par le premier venu. S'ils ne connaissent pas personnellement leur client, ils doivent ne livrer leur ouvrage qu'au domicile indiqué et s'assurer que c'est bien à l'une des portes que s'adapte la clé qu'ils viennent de fabriquer. S'ils négligent cette précaution, ils sont civilement responsables des délits qui peuvent être commis par leur inconsciente complicité.

**Demande de renseignements.** — Un de nos abonnés demande le renseignement suivant :

Ayant acheté un quart d'obligation, emprunt de la ville de Paris 1871, à une Société financière à Paris, payable 5 francs par mois, et ayant fini de payer, je lui ai réclamé mon titre par une première lettre ; n'ayant point obtenu de réponse, je lui en ai adressé une seconde recommandée, qui est restée également sans réponse.

Veuillez, s'il vous plaît, me dire à qui il faut que je m'adresse pour obtenir une solution ?

**Réponse.** — Il faut vous adresser à un huissier de Paris si vous voulez poursuivre la maison, en remboursement de la somme versée ou en remise du titre. Si, au contraire, vous redoutez de faire des frais inutiles, adressez-vous à M. le procureur de la République de la Seine qui peut-être pourra vous faire entrer en possession de votre titre.

**Faits Divers**

**Incendies.** — Bordeaux, 21 avril. — Les bois de pins, situés entre les lieux dits « du

Las et des Saussets », commune de St-Jean-d'Ilac, canton de Passac, (Gironde), sont en flammes. Les cultivateurs se sont mis à l'œuvre pour empêcher le fléau de pousser trop loin ses ravages.

Le feu et la fumée sont visibles depuis Arcachon, où des fragments de fougère carbonisés et des flammèches portées par le vent du nord-est tombent abondamment. Pendant plusieurs heures, la fumée de l'incendie a obscurci les rayons du soleil.

Les derniers renseignements sur l'incendie, indiquent que ce sinistre est un des plus considérables qui aient jamais éclaté dans les pins.

La commune de St-Jean-d'Ilac est la première dévastée, puis les communes de Lanton et ensuite celle de Biganos. L'étendue que prendra le fléau ne peut pas être déterminée. Le feu n'est pas éteint et plusieurs milliers d'hectares sont déjà dévorés.

**DERNIÈRE HEURE**

Une dépêche de Berlin annonce que l'incident de Pagny peut être considéré comme heureusement terminé.

Cette nouvelle a été accueillie avec une grande satisfaction dans le monde diplomatique.

**BOURSE. — Cours du 27 avril.**

3 0/0 .....	79 50
3 0/0 amortissable (ancien) .....	83 25
3 0/0 id. 1884 .....	103 60
4 1/2 0/0 ancien .....	108 80
4 1/2 0/0 1883 .....	

**Dernier cours du 27 avril.**

Actions Orléans .....	1,292 00
Actions Lyon .....	1,257 50
Obligations Orléans 3 0/0 .....	390 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884) .....	302 75
Obligations Lombardes (jouissance .....	297 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884) .....	345 00

**Demandez à MM<sup>mes</sup> P...**

De tous les remèdes indiqués dans les journaux, pour guérir les bronches des personnes de santé délicate, l'air pur et sain qu'on respire à Ronces-les-Bains (Charente-Inférieure) est le seul qui puisse être efficace.

Toute personne soucieuse de sa santé, toute mère de famille, ne doit pas hésiter à faire respirer à ses enfants, un air saturé, dans cette saison surtout, de la véritable sève de pin, mélangé à l'air salin de la mer.

Le remède est naturel.

Les autres, ne sont que des fabrications quelque fois dangereuses.

Pour toute demande de renseignements, s'adresser :

**Villa-Léontie (Ronces-les-Bains)** et au bureau du *Journal du Lot*.

Il sera répondu gratuitement.

L'acide phénique qui tue les microbes, arrête les fermentations, cicatrise les plaies et blessures, possède aussi la propriété, à doses minimes, de guérir la toux, les rhumes les bronchites, les maladies de poitrine. M. VIAL, par un dosage bien étudié, a fait de son SIROP PHÉNIQUE le pectoral le plus rationnel.

Les médicaments ferrugineux phosphatés solubles sont ceux qui sont aujourd'hui les plus prescrits par les médecins, car ils renferment outre le fer, qui est un des éléments du sang, le phosphore, principe constituant des os. La préparation qui a provoqué cette révolution médicale est le PHOSPHATE DE FER SOLUBLE de LERAS, *docteur ès sciences*. Sous forme d'un liquide analogue à une eau minérale ferrugineuse concentrée, il convient aux personnes les plus délicates et possède une efficacité toujours certaine contre les maux d'estomac, les pâles couleurs, l'anémie, l'appauvrissement du sang ; il facilite le développement des jeunes filles et des enfants, excite l'appétit, favorise la digestion et est avant tout fortifiant et réparateur.

**PAPIER WLINSI.** Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI

**L'EAU DE L'ÉCHELLE** hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorrhagies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 378, Rue Saint-Honoré.

**SAISON DE PRINTEMPS**

Les personnes qui ont l'habitude de se purger au printemps, celles qui craignent le retour de maladies chroniques ou qui sont incommodées par le sang (apoplexie), la bile ou les humeurs, trouveront dans le *Chocolat de Desbrière* un purgatif agréable et très efficace. Il se vend dans les Pharmacies. (Exiger sur chaque boîte la signature Desbrière, car il y a des contrefaçons.)

**GUÉRISON DES TUMEUR ET CANCER**  
**SANS OPÉRATION** par Simples Pansements. Méthode du  
 D<sup>r</sup> ALLIOT, 25, rue du Pont-Neuf, PARIS.  
 Tumeurs, Cancers du Sein, de la Matrice, Hémorroïdes, Fistules, Maladies de Vessie, etc.  
 Guérison certaine. Brochure envoyée contre 45 c. en timbres. Consult. de midi à 5 h. et par correspondance.

**GRAND ENTREPOT**  
 D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES  
**A. COUDERC**  
 67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDON-  
 NEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES,  
 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG,  
 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gu-  
 bler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-  
 SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS,  
 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille  
 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00.  
 OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE  
 DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit  
 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Lar-  
 beau 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G<sup>de</sup> grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80;  
 VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80;  
 Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées;  
 une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

**RAISINS A BOISSON**

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES  
**Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara**  
 Acide Tartrique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre,  
 Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.  
 Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs,  
 délivrée gratis sur demande.  
 SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE:  
**COUSTILLAS Jeune**, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

**Pépinières SÉGUELA & Fils**

CAHORS — Près du Pont Valentré — CAHORS  
 (20 hectares en culture)

Grandes pépinières d'arbres et arbustes d'ornement, d'alignement et frui-  
 tiers, culture spéciale de pruniers d'Agén, chênes truffiers, pommiers à  
 cidre, tracé de parcs et jardins, greffage à forfait de vignes, etc.

**MISE EN VENTE DE VIGNES AMÉRICAINES**  
 1886-1887

Riparias (primés par la Société agricole)  
 Boutures 1<sup>er</sup> choix, longueur 0<sup>m</sup> 50..... 2 fr. le cent.  
 Racines très-forts, même prix que la Société agricole. 6 fr.  
**ASSORTIMENT DES AUTRES VARIÉTÉS AMÉRICAINES, PRIX MODÉRÉS.**  
 Nota. — L'Établissement, autrefois en face l'Hospice, est situé même rue,  
 près le pont Valentré.

**Grande Culture**  
 DE  
**Vignes Américaines et Franco-Américaines**

150,000 Racinés à la vente  
 S'adresser : à Jules PÉRIÉ, Pépiniériste  
 à AGEN (Lot-et-Garonne).  
 ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE.  
 Riparia rouge, racinés, depuis 5 fr. 50 le cent.  
 Herbemont, racinés, depuis 15 fr. le cent.

EXPOSITION CAHORS 1881

**B. DOUCÈDE**

Marchand tailleur à CAHORS. rue de la Liberté.

**COMMISSION DES ORDINAIRES**  
 DU 7<sup>e</sup> RÉGIMENT DE LIGNE

La commission des ordinaires du  
 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie, se réunira  
 à la caserne, le samedi 21 mai, à  
 8 heures du matin, à l'effet de pro-  
 céder à la passation des marchés  
 ci-après, pour la fourniture des  
 denrées nécessaires à la troupe, du  
 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 1887 ;  
 cette fourniture comprendra :

- 1<sup>o</sup> Viande fraîche ;
- 2<sup>o</sup> Pain de soupe ;
- 3<sup>o</sup> Légumes verts et secs ;
- 4<sup>o</sup> Epicerie et corps gras ;
- 5<sup>o</sup> Vente des balayures.

Le cahier des charges pour ces  
 fournitures, est déposé au bureau  
 de la commission, à la caserne, où  
 les soumissionnaires pourront en  
 prendre connaissance.

Le cahier des charges relatif à la  
 fourniture de la viande fraîche, con-  
 tient des dispositions et notamment  
 une clause en vertu de laquelle les  
 animaux devront être présentés sur  
 pied et acceptés par la commission  
 avant d'être abattus.

Les soumissions seront remises  
 cachetées en séance de la commis-  
 sion, le 21 mai, à 8 heures du  
 matin.

Le nom et l'adresse du soumis-  
 sionnaire devront être inscrits très  
 lisiblement sur l'enveloppe conte-  
 nant la soumission.

Cahors, le 25 avril 1887.  
 Le chef de bataillon,  
 Président de la commission,  
 BOURDEAU.

**Pepsine pure Dialysée**  
 de **CHAPOTEAU**  
 Pharmacien de 1<sup>re</sup> Classe, Paris

Deux perles prises après le  
 repas suffisent pour assurer en  
 un quart d'heure la digestion  
 des aliments et faire disparaître  
 les migraines, les maux de  
 tête, les baellements et la  
 somnolence qui sont la consé-  
 quence d'une mauvaise digestion.

A Cahors, dans toutes les Pharmacies.

**PLUS DE FEU!**  
 60 ans de Succès!

**LINIMENT**  
**BOYER-MICHEL**

J. BOYER et H. PÉRON, à CHATEAUX (Indre)  
 Guérison sûre des Boiteries, Entorses,  
 Fontaines, Ecarts, Houltes, Courbes,  
 Vessies, Angines, etc. — 5 fr. chez tous les Pharmaciens.

**Vignes Américaines**  
 BOUTURES ET RACINÉS

Riparias portalis, à larges feuil-  
 les, 50 fr. le mille; Herbemonts,  
 200 francs, etc. — S'adresser à  
 M. Victor COMBES, propriétaire  
 récoltant, à Vire, par Pay-l'Évêque  
 (Lot).

Le propriétaire-gérant, Laytou.

**MALADIES SECRÈTES** Dans un but humanitaire, le  
 D<sup>r</sup> SELME, 25, rue du Pont-Neuf, PARIS,  
 envoie sa Méthode gratis, sous pli  
 cacheté, pour se traiter soi-même des Echauffements, Vices du Sang, Dartres, Eczéma, Plaies.

**GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE**

Le système de  
 vendre tout à  
 bon marché et  
 entièrement de  
 confiance est  
 absolu dans la  
 maison.

Maison de Confiance

**PONTIÉ**

Tout article qui  
 a cessé de plai-  
 re est échangé  
 ou remboursé,  
 au gré de l'a-  
 cheteur.

**Jacques FONTÈS Successeur**

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous  
 genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et  
 Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie,  
 Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etouffes pour  
 ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines,  
 Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de  
 France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port  
 pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement  
 dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.  
 JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les  
 premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors,  
 à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de  
 Paris.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN  
 avec les

**BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES**



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine,  
 produit une libre respiration et a une valeur  
 inappréciable pour la jeunesse.  
 Elle écarte toute tendance au Dos Rond, ren-  
 force la voix et les poumons et est indispen-  
 sable par le bien-être qu'elle donne à tous  
 ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

**LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE**  
 INVENTAIRE RAISONNÉ  
 Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX<sup>e</sup> Siècle

PARIS 61, Rue de Rennes, 61

H. LAMIRAULT & C<sup>ie</sup>  
 Éditeurs

SOUS LA DIRECTION DE  
 MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Hortzweg, Dornbourn, professeur à l'École des langues  
 orientales; F. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Giby, professeur à l'École des chartes; Glasson,  
 membre de l'Institut; Dr L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris;  
 C.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Levasseur,  
 directeur de l'Institut; E. Marquis, directeur de l'École des langues orientales; E. Marquis, directeur de l'École  
 nationale des beaux-arts; A. Walz, professeur à l'École des langues orientales.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8<sup>o</sup>  
 comportant de 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.  
 Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison 4 franc  
 Payables à raison de 10 francs par mois

Chaque volume broché 25 francs

**CHEMISES**  
 sur mesure  
 pour  
**HOMMES**

**AU GRAND MAGASIN VERT**  
 MAISON DE CONFIANCE

**N.-B. LAUR**

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHÂLES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

Vu l'extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports.  
 La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Article  
 ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence

**CCSTUMES**  
 sur mesure  
 pour  
**HOMMES**